

Orange fait condamner SFR pour plagiat

Le torchon brûle entre Orange et SFR, les deux premiers opérateurs de téléphonie mobile français. Au centre de la querelle: le plagiat de certaines expressions commerciales qu'Orange estime posséder. La filiale de France Télécom a poursuivi SFR. Et a gagné.

Le tribunal de grande instance de Paris a ainsi condamné SFR à verser 98.500 euros de dommages et intérêts à Orange, pour contrefaçon et parasitisme. SFR ne pourra plus utiliser certaines expressions qui selon Orange contrefont certaines de ses marques. Pourtant le lien n'est pas si évident que ça. Le tribunal a annulé les marques « Génération GPRS » et « Le Bureau mobile sécurisé » de SFR car elles étaient trop proches de « Génération wap » et « Itinéris formule bureau mobile » d'Orange. Un peu tiré par les cheveux? **Ola est une marque déposée par Orange...** Mais il y a mieux. SFR ne pourra pas utiliser les expressions « La Ola des SMS » et « La Ola des Textos » car le terme Ola est déposé par Orange. Ce nom, qui qualifiait des forfaits d'Orange il y a quelques années (voire plus), n'est pourtant plus utilisé depuis belle lurette... Et ce terme est rentré dans le langage courant. Et ce n'est pas tout. Orange qui accuse SFR d'orchestrer une « *politique d'agression organisée et systématique* » contre lui (sic) a obtenu du tribunal le retrait d'une publicité de SFR qui utilise « *le même personnage féminin, pareillement habillé et photographié dans la même situation* », qu'une affiche d'Orange. Chez SFR, c'est un peu la consternation. « *Nous venons de recevoir la notification de ce jugement. Il s'agit d'un jugement en première instance, et cette décision nous semble contestable sur plusieurs points, c'est pourquoi nous nous réservons la possibilité de faire appel* », a déclaré une porte-parole de l'opérateur. SFR a bien du souci avec ses affiches. Il y a quelques semaines, le réalisateur Luc Besson a lui aussi poursuivi SFR estimant que les publicités pour le GPRS (avec la délicieuse Mila Jovovich) étaient trop fortement inspirées de son film *Le Cinquième Élément*. Plus qu'un clin d'oeil, le réalisateur y voit un véritable pompage. Argument principal de son accusation: dans les deux cas, Mila a les cheveux rouges...